



« Entretien professionnel » Groupe de Travail du 30 mai 2012

Un groupe de travail sur l'évaluation notation 2012 (gestion 2011) s'est tenu le 30 Mai 2012.

Cette réunion, présidée par M. PERRIN, Chef de service, s'est déroulée dans un contexte de forte tension compte tenu de la sensibilité et de l'importance du sujet pour les agents. Elle intervenait après l'interruption des groupes de travail sur l'entretien professionnel à un moment où il est devenu de plus en plus difficile, pour chacun, d'exercer correctement les missions de la DGFIP.

Le projet d'instruction sur l'entretien professionnel des agents de catégories A, B et C servait de document de base à la discussion.

M. PERRIN a ouvert la séance en rappelant le contexte général de cette réunion : l'urgence d'avancer sur ce dossier. En examinant le sujet en 3 heures de temps, la DGFIP alliait urgence et précipitation et si les organisations syndicales étaient présentes, ce serait travestir la vérité que d'affirmer qu'il s'agissait là de concertation.

La recherche d'un consensus n'était certes pas la démarche de l'Administration. Le projet d'instruction était en fait bouclé, ce qui constituait, pour le Syndicat, une mise devant le fait accompli inacceptable.

La délégation **F.O.-DGFIP** a donc marqué son désaccord tant sur la forme que sur le fond de ce document, même s'il n'est pas dans sa coutume de donner son aval à la diffusion de la doctrine administrative auprès des directions locales d'une part et des agents, d'autre part.

Rappelons que déjà, en mars 2012, la Direction Générale signalait l'urgence de construire une application informatique pour assurer la faisabilité de la nouvelle campagne d'entretien d'évaluation au 1^{er} janvier 2013.

Encore aurait-il fallu au préalable revoir la circulaire ministérielle qui encadre la distribution des bonifications comme il avait été décidé lors d'un Groupe de travail le 27 mars 2012.

Aujourd'hui, la Direction Générale annonce que le dialogue est ouvert.

Cependant, rien ne change.

Concernant les quotas, on reste toujours sur les mêmes malgré le leitmotiv de la Direction Générale : « *on peut encore discuter* ».

F.O.-DGFIP, qui reste fidèle à sa revendication (« *tout agent doit pouvoir être noté à la hauteur de son implication professionnelle* ») a refusé de prendre partie dans les discussions et de cautionner le partage de la misère sous une quelconque forme que ce soit.

Nous avons réaffirmé une nouvelle fois que nous ne voulions **ni quota, ni contingentement**.

En effet, l'entretien professionnel est un des rendez-vous crucial de l'année professionnelle des agents qui sont en droit d'être notés et bonifiés à hauteur de leurs efforts dans un contexte très difficile d'exercice de leurs missions.

Nous avons cependant assisté aux débats : aussi a t'on pu entendre une organisation majoritaire revendiquer un entretien collectif, une organisation fidèle à ses revendications se féliciter de la suppression de la note chiffrée et une autre qui souhaitait et qui a presque obtenu un quota différencié pour les cadres A +.

Sur les quotas, plusieurs propositions ont été faites en privilégiant l'abandon de la bonification à trois mois.

On s'oriente, sauf désaccord de la Direction Générale, vers la formule suivante : un quota de 10 % d'agents bénéficierait de 2 mois et un autre quota représentant 70 % d'agents obtiendrait 1 mois. Il n'est pas exclu que soient prises en compte des bonifications de 15 jours.

Pour conclure, la Direction Générale a rappelé que le temps s'imposait à elle avec des contraintes informatiques.

L'application EDEN serait le support de cette nouvelle campagne, mais sans exclure certaines fonctionnalités de l'application EVALNOT.

Il faut aussi que la communication puisse se faire avec les directions locales. En bref, il faudra avancer de toute façon et même si une réunion de synthèse est prévu en septembre alors quid des recours des modalités de l'entretien d'évaluation, du maintien en l'état ou non du tableau synoptique.

Le dialogue reste ouvert, sauf que ...

La suite on la connaît.

Le projet devenu définitif début juin fera l'objet d'une présentation aux agents courant septembre, puis de réunions d'information aux directions locales en novembre 2012 et au 1^{er} janvier 2013.

C'est ainsi que s'applique le nouveau décret 2010 sur l'entretien d'évaluation qui comporte la suppression de la note chiffrée, des quotas et un contingentement.

Et l'agent continue à remplir ses objectifs... sans rien obtenir bien sûr !

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu